

2009-01-05 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 5 janvier 2009 à 20h00 sous la présidence du maire Gilles Perron.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, André Therrien, Richard Boucher, Patrick Bernier, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent avec motivation le conseiller Lorenzo Bergeron

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

2009-01-1 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la secrétaire;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Côté

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Proposition adoptée

2009-01-2 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2008

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie des procès-verbaux du 1^{er} décembre 2008;

Attendu que quatre membres du conseil renoncent à l'envoi du procès-verbal en version papier et acceptent de le recevoir par courriel;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Côté

D'adopter les procès-verbaux du 1^{er} décembre 2008 tels que reçus.
Proposition adoptée

5. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Aucune intervention

6. CORRESPONDANCE

2009-01-3

6.1 SOLLICITATION D'ACTION PARTAGE POUR 2009

Il est proposé par le conseiller Bernier
Appuyé par le conseiller Boucher

De verser un montant de 500\$ à Action Partage pour 2009.

Proposition adoptée

2009-01-4

6.3 MRC POUR LA SQ – CONTRAT SOCIAL POUR PROMOUVOIR LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Il est proposé par le conseiller Bernier
Appuyé par le conseiller Verly

D'accepter la demande de la Sûreté du Québec et d'autoriser le maire à signer un contrat social entre la Sûreté du Québec et la Municipalité de Val-Joli pour promouvoir le don d'organes et de tissus.

Proposition adoptée

2009-01-5

6.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DEMANDE DE RÉOLUTION POUR LA PRÉPARATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉFECTION DE TRAVAUX CONJOINTS SUR LA ROUTE 143 SUD

Attendu que la municipalité a adressé une demande d'aide financière au fonds sur l'infrastructure municipale et rurale (FIMR) pour l'implantation d'un réseau d'aqueduc et d'égout sur une partie de la Route 143 Sud (des limites de la Ville de Windsor au numéro civique 569);

Attendu que nous sommes en attente d'une réponse pour l'obtention de cette subvention;

Attendu que des rencontres ont eu lieu entre les représentants régionaux du Ministère des Transports et la Municipalité de Val-Joli et qu'il y a de la part du ministère une volonté de refaire la chaussée et pour la municipalité de refaire les infrastructures municipales sous la chaussée;

Attendu que les travaux seront financés par règlement d'emprunt qui sera remboursé par la subvention du FIMR et par les contribuables concernés;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Bernier

D'informer le Ministère des Transports de notre volonté de signer un protocole d'entente avec eux afin de partager les coûts pour la réfection de travaux conjoints sur la route 143 sud, d'exécuter les travaux conjointement avec celui-ci et que la Municipalité de Val-Joli soit le maître d'œuvre des travaux. D'autoriser par la présente, le maire et la directrice

générale/secrétaire-trésorière à signer ce protocole d'entente pour et au nom de la municipalité.

2009-01-6 Proposition adoptée
6.6 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC (MMQ) – DEMANDE DE RÉDUCTION DE PRIME BÂTIMENTS ET CONTENU

Attendu que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a fait parvenir un communiqué le 28 octobre 2008 nous informant qu'il y avait une possibilité de réduire de 10% notre prime « Bâtiments et contenu »;

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Therrien

De demander à la MMQ une réduction de prime pour la section « Bâtiments et contenu » puisque nous attestons que notre municipalité a adopté un schéma de couverture de risques en sécurité incendie, qu'il a été approuvé par le ministère en août 2007 et que nous en respectons en tous points son plan de mise en œuvre.

Proposition adoptée

2009-01-7 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par le conseiller Bergeron

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2009-01-8 **7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Bernier

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil, soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2008 représentent un total de 16 423,84\$

CHÈQUES FOURNISSEURS

COMPTES À PAYER DU 2 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2008

Chèques émis

(du 3 décembre 2008 au 31 décembre 2008)

N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
200800581 (I)		2008-12-03	4	Bell Canada	NOVEMBRE 2008	147,77 \$
200800582 (I)		2008-12-04	68	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	1 332,60 \$
200800583 (I)		2008-12-04	67	MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	2 935,34 \$
200800584 (I)		2008-12-04	745	FIDUCIE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	391,52 \$
200800587 (I)		2008-12-08	743	LACASSE PIER	patrouille 30 nov au 6 décembre 2008	75,00 \$
200800588 (I)		2008-12-15	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE	NOVEMBRE 2008	179,45 \$

200800589 (I)	2008-12-15	7	CAMIRÉ LUCIE	DEP DÉCEMBRE 2008 (30 KM)	15,00 \$
200800590 (I)	2008-12-15	14	COOP DES CANTONS	PEINTURE JOHN DEERE	155,39 \$
200800591 (I)	2008-12-15	22	Les Equipements Proulx & Raiche	SUPPORT POUR BACKHOE	201,91 \$
200800592 (I)	2008-12-15	32	INFOTECH DEVELOPPEMENT	ASSISTANCE COMPTABLE (INTERET)	225,75 \$
200800593 (I)	2008-12-15	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	TRANSPORT DE MARCHANDISE	84,66 \$
200800594 (I)	2008-12-15	45	PRAXAIR INC	BAIL DE LOCATION DE BOUTEILLE	203,18 \$
200800595 (I)	2008-12-15	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	COMMUTATEUR (JOHN DEERE)	63,13 \$
200800596 (I)	2008-12-15	82	SLIC	GANTS ET AEROSOL	35,37 \$
200800597 (I)	2008-12-15	109	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC	RÉPARATION RANG 10 ET ROUTE 143 N	779,15 \$
200800598 (I)	2008-12-15	427	LES ÉQUIPEMENTS VEILLEUX	CRÉDIT RETOUR SUPPORT	130,86 \$
200800599 (I)	2008-12-15	475	ACIERS SIMMONDS LTÉE	CORNIERES ET PLAQUES	206,19 \$
200800600 (I)	2008-12-15	527	SASSEVILLE ALAIN	DEP DÉCEMBRE 2008 (137 KM)	68,50 \$
200800601 (I)	2008-12-15	645	LES CONSTRUCTIONS MAURICE	SABLE POUR RÉSERVOIR D'EAU RANG 10	342,98 \$
200800602 (I)	2008-12-15	652	CQ WINDSOR # 6892	TAP 3/8	139,37 \$
200800603 (I)	2008-12-15	740	LA COOP FEDEREE DE QUEBEC	550L À ,5680 (CHAUFFAGE)	358,33 \$
200800604 (I)	2008-12-15	743	LACASSE PIER	PATROUILLE 7 AU 13 DEC 2008	75,00 \$
200800605 (I)	2008-12-15	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	64,5L À ,844 (PICK UP)	120,51 \$
200800606 (I)	2008-12-15	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION	717.1L À ,9299 (DIESEL)	763,19 \$
200800607 (I)	2008-12-15	805	POUDRIER KARINE	DEP OCT À DÉCEMBRE 2008 (40 KM)	20,00 \$
200800608 (I)	2008-12-16	365	SGMR	ENFOUISSEMENT NOV 2008 (35,9T À	2 850,82 \$
200800609 (I)	2008-12-18	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	RÉPARATION VÉHICULE NOV 2008	1 023,95 \$
200800610 (I)	2008-12-22	678	SANI ESTRIE INC	DÉCEMBRE 2008	4 225,52 \$
200800611 (I)	2008-12-17	494	VISA DESJARDINS	POSTE, PIECE ET ENREGISTREMENT	145,19 \$
200800612 (I)	2008-12-18	743	LACASSE PIER	FRAIS DÉP CAR PICK UP BRISÉ (18KM)	9,00 \$
200800613 (I)	2008-12-18	815	COTE STEPHANE	FRAIS DÉP - PICK UP BRISÉ (75KM)	37,50 \$
200800614 (I)	2008-12-18	815	COTE STEPHANE	SEMAINE PATROUILLE DU 14 AU 20	75,00 \$
200800615 (I)	2008-12-25	4	Bell Canada	DÉCEMBRE 2008	147,77 \$

Total des chèques

17 564,90 \$

Liste des chèques annulés pour la période demandée

N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant chèque
200800616	2008-12-31	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES RÉSIDUE	S	2 209,19 \$
200800617	2008-12-31	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES RÉSIDUE	I	2 209,19 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 5 JANVIER 2009

Chèques émis (du 1 janvier 2009 au 5 janvier 2009)

Sommaire par No déboursés

N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
200900001 (I)		2009-01-05	723	AXION	JANVIER 2009	69,70 \$
200900002 (I)		2009-01-05	494	VISA DESJARDINS	VINS ET BULLETINS VAL-JOLI	256,58 \$
200900003 (I)		2009-01-05	68	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	1 917,14 \$
200900004 (I)		2009-01-05	67	MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	4 205,86 \$
200900005 (I)		2009-01-05	745	FIDUCIE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	485,06 \$
200900006 (I)		2009-01-05	8	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	1 030,54 \$
200900007 (I)		2009-01-05	14	COOP DES CANTONS	SEMELLE ANTI-DÉRAPANTE	50,41 \$
200900008 (I)		2009-01-05	15	ADMQ	COTISATION 2009	332,98 \$
200900009 (I)		2009-01-05	59	TRANS-APPEL INC.	QUOTE PART 2009	4 663,12 \$
200900010 (I)		2009-01-05	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	PIÈCES DE VÉHICULES	396,26 \$
200900011 (I)		2009-01-05	152	SEL WARWICK (QUEBEC) INC	33,62T CLEARLANE À 109,53\$	4 156,51 \$
200900012 (I)		2009-01-05	205	L'ETOILE JEAN	ENTRETIEN D'HIVER BELLEVUE ET ST-	433,34 \$
200900013 (I)		2009-01-05	212	MARTEL, BRASSARD, DOYON	ABONNEMENT ANNUEL 2009	564,38 \$
200900014 (I)		2009-01-05	475	ACIERS SIMMONDS LTÉE	BARRE PLATE	37,26 \$
200900015 (I)		2009-01-05	563	UNI-SERVICE ENR.	RÉPARATION DU POËLE CUISINE	50,93 \$
200900016 (I)		2009-01-05	638	FONDS DE L'INFORMATION	4 CONTRATS DE DÉCEMBRE 2008	12,00 \$
200900017 (I)		2009-01-05	652	CQ WINDSOR # 6892	PINCE ET BOUT ACETYLENE	99,40 \$
200900018 (I)		2009-01-05	677	MAURICE RICHARD	ENTRETIEN D'HIVER	413,88 \$
200900019 (I)		2009-01-05	718	GARAGE G. COURTEAU	SORTIR MACK 10 ROUES RANG 10	282,10 \$
200900020 (I)		2009-01-05	740	LA COOP FEDEREE DE QUEBEC	1740L DIESEL À ,8899	1 462,78 \$
200900021 (I)		2009-01-05	742	QUEBEC MUNICIPAL	ADHÉSION 2009	310,41 \$
200900022 (I)		2009-01-05	743	LACASSE PIER	PATROUILLE DU 21 AU 27 DEC 2008	75,00 \$
200900023 (I)		2009-01-05	754	SONIC PROPANE	réparation chauffage du garage	226,65 \$
200900024 (I)		2009-01-05	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	63,9L À ,824 (PICK UP)	128,22 \$
200900025 (I)		2009-01-05	791	RESTO PUB ST-GAB'S	BUFFET DES FÊTES	179,59 \$
200900026 (I)		2009-01-05	815	COTE STEPHANE	PATROUILLE 28 DEC AU 3 JANVIER 2009	75,00 \$
200900027 (I)		2009-01-05	816	CSSS DU HAUT-SAINT-FRANCOIS	VACCIN HEPATITE	48,57 \$

Total des chèques

21 963,67 \$

Proposition adoptée

RÈGLEMENT 2008-9

POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2009 ET POUR EN FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Attendu que la municipalité a adopté son budget 2009 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2009;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2008;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Boucher
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Val-Joli ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2009.

ARTICLE 3 TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe foncière générale est fixé à 0.94\$ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2009 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 TARIF POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le tarif pour le service d'enlèvement des ordures ménagères et pour la collecte sélective est fixé à :

146,50\$ par unité de logement pour les ordures ménagères ;

38\$ par unité de logement pour la collective sélective incluant la collecte de RDD ;

Pour la collecte sélective pour les immeubles de +3 logements
(déterminer par la SGMR) ;

58.25\$ pour la collecte sélective des ICI ;

100\$ pour collecte de matières organiques—bacs bruns (5 contribuables).

ARTICLE 5 TAXES POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU DOMAINE DES COPAINS

Le taux de la taxe pour le règlement d'emprunt au Domaine des Copains est défini selon les modalités du règlement 10-91.

ARTICLE 6 TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Le tarif du service d'aqueduc est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville.

ARTICLE 7 TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR PRÈS DE LA VILLE DE WINDSOR

Le tarif du service d'égout est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville.

Le tarif pour les services d'aqueduc et d'égout doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 8 TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR ST-ZACHARIE ET ROUTE 249

Le tarif du service d'égout pour le secteur St-Zacharie et route 249 sera facturé selon les normes établies au règlement 4-97. Le tarif de ce service comprend le montant facturé par la Ville de Windsor selon l'entente 2001 comprenant les coûts d'immobilisation en assainissement, également, les dépenses courantes reliées directement à l'entretien du système tels électricité, téléphones et pièces.

ARTICLE 9 TARIF POUR UNE LICENCE DE CHIEN

Le tarif pour une licence de chien ou pour l'opération d'un chenil sera de :

30\$ pour un chien stérilisé (facturé par la SPA)
40\$ pour un chien non stérilisé (facturé par la SPA)
Pour un chenil (facturé par la SPA)

ARTICLE 10 NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux, le premier versement étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, les trois autres versements avec au moins 60 jours d'intervalle. Pour bénéficier du droit de payer en quatre versements, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300\$ pour chaque unité d'évaluation.

ARTICLE 11 RABAIS DE TAXE

Le conseil décrète qu'il y aura un rabais de taxe de 2% pour les contribuables qui paieront leur montant de taxe total avant ou à la date d'échéance du premier versement et ce pour tous les comptes qui ont plus d'un versement.

ARTICLE 12 PAIEMENT EXIGIBLE ET PÉNALITÉ

Le conseil décrète que le solde du paiement devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et exige une pénalité à raison de 5% plus un taux d'intérêt de 5% par année.

ARTICLE 13 FRAIS D'ADMINISTRATION

Tel que permis par l'article 962.1 du Code municipal, des frais d'administration de 25\$ seront facturés au contribuable qui effectuera un paiement avec un chèque sans provision.

ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Gilles Perron
Maire

Lucie Camiré
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Proposition adoptée

2009-01-10 9. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR LE PAIEMENT DES SOLLICITATIONS RETENUES LORS DE L'ADOPTION DU BUDGET 2009

Attendu que lors de la préparation des prévisions budgétaires, les membres du conseil ont adopté une liste des différentes demandes d'aide financière attribuée à des organismes ainsi que les montants octroyés;

Attendu que lorsqu'une demande sera faite pour ces organismes, il sera permis à la directrice générale/secrétaire-trésorière d'en faire le paiement si le montant octroyé est respecté;

Il est proposé par le conseiller Bernier
Appuyé par le conseiller Verly

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder au paiement des demandes d'aide financière 2009 telles qu'autorisées par le conseil lors de la préparation des prévisions budgétaires si celles-ci respectent le montant autorisé. Si le montant demandé est plus élevé, la demande sera présentée pour autorisation.

Proposition adoptée

2009-01-11 10. RÉSOLUTION À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS DEMANDANT LE REDRESSEMENT DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE LA VILLE DE WINDSOR ET LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI (SECTEUR RUES SAINT-JEAN ET SAINT-ANTOINE)

Attendu que la réforme cadastrale a été complétée pour la Ville de Windsor et la municipalité de Val-Joli en février 2008;

Attendu que suite à cette réforme, les limites territoriales ont été modifiées pour le secteur des rues Saint-Jean et Saint-Antoine;

Attendu que des représentants de la Ville de Windsor et de la municipalité de Val-Joli se sont rencontrés à quelques reprises et que l'arpenteur Jacques Blanchard a expliqué que ces changements découlent d'un démembrement du territoire du Canton de Windsor depuis 1953 et que les cartes des deux parties reflètent les limites de 1949;

Attendu qu'après discussion, la Ville de Windsor et la Municipalité de Val-Joli désirent demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions, le redressement des limites territoriales du secteur des rues Saint-Jean et Saint-Antoine afin de minimiser l'impact fiscal pour chacune des municipalités tout en régularisant l'appartenance territoriale des contribuables concernés;

Attendu que le redressement demandé modifie les limites décrites en 1953 afin de faciliter l'émission de divers permis et autorisations pour les résidents du secteur puisque les limites actuelles passent au travers de terrain dont les résidences sont à Windsor et que des parties de terrains se retrouvent à Val-Joli;

Il est proposé par le conseiller Boucher
Appuyé par le conseiller Côté
Et résolu

D'adresser à la ministre des Affaires municipales et des Régions, une demande de redressement des limites territoriales entre la Ville de Windsor et la Municipalité de Val-Joli pour la partie qui touche les rues Saint-Jean et Saint-Antoine tel que décrit sur la carte représentée en annexe et dont les deux parties en ont choisi les limites lors d'une rencontre le 20 novembre 2008.

De préciser à la ministre des Affaires municipales et des Régions que cette demande régulariserait la configuration des limites de lots déjà implantés et faciliterait la taxation pour les propriétés concernées.

Proposition adoptée

11. AFFAIRES NON TERMINÉES

12. VARIA

2009-01-12 DEMANDE DE SUBVENTION POUR EMPLOI D'ÉTÉ 2009

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Bernier

D'autoriser le maire à signer la demande de subvention pour les emplois d'été Canada 2009 pour et au nom de la municipalité.

Proposition adoptée

TOUR DE TABLE

Le conseiller Verly informe le conseil qu'il y a eu une rencontre avec Monsieur Christian Savoie et que nous accrocherons une photo de lui pour promouvoir ses activités. Il dit également qu'il a beaucoup apprécié le 7 à 9 des Fêtes (approbation des autres membres du conseil).

Le maire revient sur les énoncés qu'il a faits lors du discours du maire et dit qu'il mettra l'emphase pour débloquer le dossier internet Haute Vitesse. Également, il était question du dossier « Voirie ». Il faudra corriger notre politique du gestionnaire et que le dossier aqueduc et égout de la route 143 devrait aboutir en 2009.

DOSSIER MRC

Discussion sur le transport collectif et le site d'enfouissement.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Maurice demande des informations sur les dépenses dont des chèques émis pour la patrouille. Explication du maire, le terme est inexact nous devrions mettre « de garde ».

Monsieur Maurice demande c'est quoi la facture pour le site internet. Réponse que c'est la facture finale pour la confection de notre site internet.

2009-01-13

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Boucher

De lever cette séance à 20h45. La prochaine séance ordinaire se tiendra le 2 février 2009 à 20h00.

Proposition adoptée

Gilles Perron
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Gilles Perron, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions

Gilles Perron, maire